

Compte rendu conseil municipal

Séance du 10 Février 2014

L'an 2014 et le 10 Février à 20 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude BOBIÈRE, Maire.

Présents : M. BOBIÈRE Claude, Maire, Mmes : BARRETEAU Christiane, BERNARD Patricia, BICHON Christine, BLANCHARD Nadine, BRUN BOUTET Sylviane, CHARRIER Valérie, DAVIAUD Éliane, GAUVRIT Cécile, GUYON Sylvie, NAUX Dany, RENAUDINEAU Annie, MM : BLANCHARD Yannick, COUGNAUD Robert, CROCHET Léon, GIRARDIN Serge, GOYAU Daniel, GRONDIN Jeanick, MACÉ Michel, PILET Vincent, RAYNEAU Patrick, RENAUD Michel, TRAINEAU Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PENARD Corinne à M. BOBIÈRE Claude, PORTOLLEAU Marie-Claire à Mme GAUVRIT Cécile
Excusé(s) : M. VRIGNAUD Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 26
- Présents : 23

Date de la convocation : 03/02/2014

Date d'affichage : 03/02/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 14/02/2014

et publication ou notification
du : 14/02/2014

A été nommée secrétaire : Mme BERNARD Patricia

réf : 20140201-Approbation des comptes administratifs pour l'année 2013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Compte Administratif est un document qui clôture l'exercice budgétaire. Il est établi par l'Ordonnateur (Monsieur le Maire) et voté par l'assemblée délibérante en son absence. Il reprend les prévisions budgétaires (Budget Primitif et Décisions Modificatives) et les réalisations constatées au cours de cet exercice. Le résultat des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs doit être identique.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude BOBIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sous la Présidence de Monsieur Léon CROCHET, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

↳ Rapporte la délibération n°20140102 du 31 janvier 2014

- ↳ constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion ;
- ↳ reconnaît la sincérité des RAR ;
- ↳ arrête les résultats définitifs de l'exercice 2013 tels que présentés ci-dessus.

réf : 20140202-Affectations des résultats de l'année 2013

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2013 des budgets suivants :

Budget Général :

Le Compte Administratif 2013 du Budget Général laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 767 195,37 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat au financement des dépenses d'équipement 2014. A cette fin, il sera imputé à l'article 1068 du Budget Primitif 2014.

Budget Assainissement :

Le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement laisse apparaître un excédent d'exploitation de 104 614,83 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent à l'article 106 du Budget Primitif 2014.

Budget Atelier Relais :

Le Compte Administratif 2013 du Budget Atelier Relais laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 308,02 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent à l'article 106 du Budget Primitif 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ Rapporte la délibération n°20140103 du 31 janvier 2014
- ↳ autorise l'affectation des résultats des Budgets Général, Assainissement et Ateliers Relais de l'année 2013 aux Budgets primitifs 2014 correspondants telle qu'indiquée ci-dessus.

réf : 20140203-Vote des budgets 2014

Monsieur le Maire présente les budgets 2014 tel que proposé par la commission finances.

BUDGET GENERAL

Dépenses de fonctionnement

La proposition d'inscription en dépenses réelles au titre de l'année 2014 s'élève à 2 379 559,54 € et en incluant les dépenses d'ordre à 2 551 017,88 €.

Recettes de fonctionnement

La proposition d'inscription en recettes au titre de l'année 2014 s'élève 3 029 327,00 €, soit un autofinancement des dépenses d'investissement de 481 309,12 €.

Investissement

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes d'investissement telles qu'elles sont retracées dans les tableaux joints en annexe.

BUDGETS ANNEXES

Vote des budgets annexes

Monsieur le Maire présente pour chacun des budgets annexes (Ateliers relais, Activités économiques, Assainissement et Cimetières) les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour 2014, telles qu'elles figurent dans les tableaux joints en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ Rapporte la délibération n°20140104 du 31 janvier 2014
- ↳ approuve les Budgets (Général et Annexes) pour l'année 2014 tels que présentés en séance